



Communiqué de Presse

Audit de la Convention Sicominex : le CNPAV salue l'ouverture de la “boîte noire” du contrat du siècle et appelle à la vérité, à la justice et à une reddition effective des comptes sur la gestion des richesses de la RDC, dans le respect d'une indépendance réelle et d'une transparence totale du processus.

Kinshasa, le 09 Mars 2026, La coalition « Le Congo N'est Pas à Vendre » (CNPAV) se réjouit de l'annonce faite par l'Agence de Pilotage et de Suivi des Conventions (APCSC) du lancement d'un audit technique et financier approfondi de la convention sino-congolaise (SICOMINES), ainsi que la certification intégrale des ressources minières allouées au projet telle que le CNPAV l'a toujours recommandé.

Un pas vers la vérité sur le « Contrat du Siècle »

Depuis plus d'une décennie, les organisations membres du CNPAV dénoncent le caractère déséquilibré et opaque de ce partenariat. Nous saluons le fait que l'audit envisagé semble vouloir couvrir toutes les dimensions critiques : minières, énergétiques, infrastructurelles, financières, fiscales et contractuelles. Cette démarche rejoint nos demandes de longue date aux parties prenantes pour une évaluation rigoureuse et indépendante du projet.

Pas d'audit sans justice

Le CNPAV rappelle qu'un audit n'a de sens que s'il débouche sur des responsabilités. Nous réitérons notre demande que le résultat de l'audit déclenche des enquêtes judiciaires sérieuses contre les acteurs présumés responsables de détournements et de corruption.

L'opacité et le risque de corruption ayant entouré la négociation de la convention, le financement des infrastructures, l'acquisition de licence et le développement de Busanga devra également être examinée. Ceci inclut le paiement des 22,5 millions USD de jetons de présence aux membres de la précédente commission de renégociation.

Ouverture au dialogue et collaboration

Le CNPAV se dit prêt à participer activement aux prochaines rencontres prévues par l' APCSC avec la société civile pour approfondir ce processus. Nous soumettrons à cette occasion les commentaires sur les conclusions de nos analyses détaillées sur :

- Le projet minier SICOMINES;
- Le développement des infrastructures ;
- Le projet hydroélectrique de Busanga ;
- Et notre regard sur l'avenant 5.

Par ailleurs, le CNPAV souligne que cet audit devra impérativement s'appuyer sur des standards internationaux reconnus en matière de transparence dans la gouvernance des ressources naturelles,



notamment ceux promus par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). La coalition insiste également sur la nécessité de rendre publics les résultats de cet audit afin de permettre un contrôle citoyen effectif et d'éclairer le débat national sur la gestion des ressources minières en République démocratique du Congo. Une telle démarche contribuerait non seulement à restaurer la confiance entre les institutions publiques et les citoyens, mais aussi à garantir que les retombées économiques du partenariat autour du projet Sicominex profitent réellement au développement du pays et au bien-être de la population.

Pour Jean Claude Mputu, porte-parole du CNPAV : « L'audit ne doit pas être une simple formalité administrative, mais le point de départ d'un réel rééquilibrage des intérêts pour que le peuple congolais bénéficie enfin de ses richesses. »

A cet effet, le CNPAV réitère ses encouragements au lancement de cette étape importante et salubre pour la RDC mais attend une indépendance réelle et la transparence dans cette démarche. Cela inclut la prise en charge totale du coût de l'audit par le trésor public et non le projet Sicominex lui-même comme c'était le cas avec le paiement des per diem et honoraires des membres de la commission de renégociation de la Convention Sicominex.

Pour le CNPAV

Jean Claude Mputu, Porte-Parole du CNPAV,

info@cnpav.org; corruptiontuerdc@gmail.com